LILLE

GRAND-TRIBUNAL. — M. le Colonel de gendarmerie Pothin, en résidence à Lille, est nommé en [illegible] qualité à [illegible] spéciale.

M. Mathieu de Fossey, chef d'escadron, commandant la compagnie de la Réunion, est nommé lieutenant-colonel à Lille.

DÉCORATION HONORAIRE. — Par arrêté ministériel, le service de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Lille est apprécié ainsi qu'il suit :

La 1re circonscription, confiée à M. Toussaint, comprend les cantons de Lille-Centre, Lille-Ouest, Lille-Est, Lille-Sud-Est et Lille-Sud-Ouest.

La 2e circonscription, confiée à M. Aubert, comprend les cantons de Tourcoing-Nord, Tourcoing-Sud, Roubaix-Est et Roubaix-Ouest.

La 3e circonscription, confiée à M. Bertrand, comprend les cantons d'Armentières, La Bassée, Haubourdin et Quesnoy-sur-Deûle.

La 4e circonscription, confiée à M. Delsart, comprend les cantons de Cysoing, Lannoy, Pont-à-Marcq et Seclin.

ARRESTATIONS. — La police vient d'arrêter une voleuse des plus précoces, puisqu'elle est à peine âgée de dix ans: Marie Perwez — c'est son nom — se trouvant un instant seule dans la boulangerie de M. Garcette, rue Sainte Catherine, profita de l'instant où elle ne pouvait être aperçue pour s'emparer d'un porte-monnaie, laissé sur le comptoir, et qui ne contenait pas moins de 30 francs.

Elle dissimula son larcin en le cachant chez elle dans les cabinets, et de temps à autre elle allait puiser dans son trésor quelques pièces de 20 ou de 50 centimes, pour acheter des bonbons.

— La police de sûreté vient de procéder à l'arrestation du nommé L..., journalier, inculpé de nombreux vols de porte monnaie, aux Halles centrales.

Une perquisition a été faite à son domicile sans amener aucune charge contre le prévenu, qui nie énergiquement.

L'enquête est conduite par M. Dumarchay, commissaire du 5e arrondissement.

CONVOCATION. — La Société des Voyageurs et Employés de bureaux, informe les sociétaires honoraires et titulaires que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 31 décembre, à 4 heures du demie du soir, dans la salle de la Société, place Ribour, 2.

NOUVELLES MONDAINES. — On annonce pour le 15 janvier, un grand bal offert à la Trésorerie générale, par M. et Mme d'Audiffret.

ACTE DE PROBITÉ. — M. Druelle a trouvé, lundi, rue du Faubourg-des-Postes, un porte-monnaie contenant une somme assez importante.

La personne qui l'a perdu peut le réclamer à son domicile, rue du Pôle-Nord.

CHRONIQUE DU TRAVAIL. — Le président de la Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers et zingueurs, nous informe que Messieurs les patrons, après une discussion amiable, viennent de décider qu'à partir du mois de janvier 1883, les ouvriers de cette corporation seraient payés comme ils le demandent, à raison de 60 centimes l'heure.

ACCIDENT. — Hier matin, à onze heures, dans la filature de M. Wallaert, rue de Poids, une ouvrière cardeuse, Henriette Delamotte, âgée de 12 ans, a eu les trois premiers doigts de la main droite écrasés dans l'engrenage du métier qu'elle nettoyait pendant sa marche.

Elle a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur.

NORD

LES SÉNATEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — Dans sa séance de mercredi, le Sénat a voté l'ensemble du budget de 1883.

Se sont abstenus : MM. Kolb-Bernard, Martel, Pajot et Théry.

Tous les autres sénateurs ont voté pour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Dans sa séance de mercredi, la Chambre a discuté le projet de loi concernant les crédits supplémentaires pour les frais d'occupation de la Tunisie pendant 1883.

M. Pelletan avait déposé un amendement tendant à réduire la dépense de 25 millions à 6 millions 200,000 fr.

Cet amendement n'a réuni que 102 voix contre 334.

Voici le vote des députés de la région :

Ont voté pour : MM. Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Giard et Trystram.

Un second amendement a été déposé par M. Laroche-Joubert, demandant le retrait des troupes en Tunisie ; cet amendement a été repoussé.

A voté pour : M. Brame.

Se sont abstenus : MM. Bergerot, Debuchy, Giard, Levert, Plichon, des Rotours, Hamille, Lefebvre du Prey.

Enfin le projet de loi accordant 25 millions a été voté par 339 voix contre 47.

Ont voté contre : MM Bergerot, Brame, Debuchy, Hamille, Lefebvre du Prey, Levert, des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Clrier, Giard, Outters, Plichon, Trystram.

OCTROIS. — L'*Officiel* promulgue les lois suivantes :

AVESNES. — *Article unique.* — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement, les surtaxes actuellement perçues, en vertu d'une loi du 20 mars 1878, à l'octroi d'Avesnes, département du Nord, savoir :

Trois francs quatre vingts centimes (3 fr. 80) par hectolitre de vin.

Six francs (6 fr.) par hectolitre d'alcool par contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 fr., perçus à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

HAZEBROUCK. — *Article unique.* — Sont prorogées, jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement, les surtaxes actuellement perçues à l'octroi d'Hazebrouck, département du Nord, savoir :

1° Deux francs quatre-vingts centimes (2 fr. 80) par hectolitre sur les vins en cercles et en bouteilles ;

2° Quatorze francs (14 fr.) par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 francs, perçus à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

MERVILLE. — *Article unique.* — Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1887 inclusivement, les surtaxes actuellement perçues sur les boissons à l'octroi de Merville, département du Nord, en vertu d'une loi du 22 décembre 1877, savoir :

1° Huit francs (8 francs) par hectolitre de vin;

2° Quatorze francs (14 francs) par hectolitre d'alcool par contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes sont indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 6 francs, qui peuvent être perçus à titre de taxes principales sur les mêmes boissons.

LES INONDATIONS. — On écrit de Valenciennes, le 27, à l'*Echo du Nord* :

« Les inondations gagnent les plus sérieuses inquiétudes aux riverains de l'Escaut ; à Condé on constatait :

à 10 h. m.	1.02	au-dessus du niveau de navigat.	
à 12 h.	1.68	—	—
à 2 h. s.	1.70	—	—
à 5 h.	1.87	—	—
à 6 h.	1.90	—	—

» Le faubourg et la rue du Moulin sont inondés. Il en est de même des brasseries de MM. Mention et Parent et de la fabrique de chicorée de M. Bonnin.

» Les digues de Thiverneuille menacent de se rompre ; les écluses, gares-rivières, construites ne peuvent [illegible] leur service cette nuit, la gendarmerie est également sur pied. Les ordres doivent donner télégraphiquement toutes les heures les renseignements au bureau de Valenciennes.

» Toutes les écluses sont ouvertes sur le cours [illegible] à Anvers.

» La Scarpe sort également de son lit, la fabrique de sucre de Nitelle est inondée et la [illegible] St-Amand à Nivelle est [illegible].

» A Valenciennes, le niveau s'est élevé au point de [illegible] et même les ser[illegible] Basse-du-Rempart [illegible] plus élevées. La rue Basse-du-Rempart [illegible] quelques petites rues adjacentes sont [illegible].

» La pluie ne cesse pas de tomber. »

— On écrit de Condé le 27, au même journal :

« Nous sommes [illegible] nous inondés. L'Escaut a subi une très forte crue [illegible] et déborde en plusieurs endroits. Les [illegible] hauteurs que le fleuve [illegible] Mons et au delà dans la Petite-Hainette). De Condé à la Belgique, village de Bernaford, la plaine est inondée sur un espace de plus d'une lieue. Il en est de même pour les prairies entre Fresnes et Vieux-Condé, qui sont couvertes d'eau, et entre Vicq, Crespin, Thivencelles, St Aybert.

Condé, 27, 6 h. s.

» La crue de l'Escaut continue et inspire de graves inquiétudes : la Haine et le Honneau coulent à pleins bords, en même temps que le niveau du canal de Mons s'élève également. Ces trois cours d'eau se réunissent à l'Escaut à Condé. L'Escaut marque en ce moment 1 m. 85 c. au dessus de l'étiage. Les eaux dépassent le niveau des dernières inondations, envahissant les piles du pont tournant. Le faubourg en face de la chapelle St-Roch est inondé par l'Escaut qui refoule par les bouches d'égoût. Dans la rue du Moulin et près du bureau du génie, l'eau couvre toute la rue, l'abreuvoir déborde en face la fabrique de chicorée de M. Farineau, et recouvre le pavé sur un espace de cinq ou six mètres. Jusqu'ici, il n'y a pas eu de rupture de digues, mais c'est à craindre. »

DOUAI. — Hier matin, on a constaté à la caserne de Marchiennes un suicide par strangulation.

Le nommé Lambert, âgé de 22 ans, canonnier conducteur au 27e régiment d'artillerie, avait été mis en cellule sous prévention d'un vol de 400 fr., commis au préjudice de l'adjudant Lactus.

Mercredi, lorsqu'on pénétra dans la cellule, on trouva le cadavre du malheureux qui s'était pendu à l'aide d'une courroie.

— On a retiré hier de la Scarpe le cadavre du nommé Rompteur, ouvrier menuisier à Courchelettes. Ce malheureux, qui avait disparu depuis trois semaines, avait dû tomber accidentellement à l'eau.

Son cadavre était dans un état complet de décomposition.

LE CATEAU. — Dimanche dernier, vers 10 heures du matin, dit le *Cambrésis*, le jeune Lacourte Ch., âgé de 12 ans, conduisait vers la gare une petite voiture à bras, lorsqu'arrivé près de l'octroi, il rencontra un tombereau de charbon appartenant à Mme Ducancelle, qui allait en sens inverse et l'accrocha : le choc fut si violent que l'enfant fut renversé et traîné l'espace de plusieurs mètres sur le pavé.

Lorsqu'on le releva il ne donnait presque plus signe de vie et mourut quelques instants après.

A la suite de cet accident, le bruit se répandit que l'enfant avait été écrasé, ce qui est faux.

D'après les constatations, la mort a dû être occasionnée par le choc de la tête de l'enfant sur le pavé.

Une enquête est ouverte à ce sujet.

MASNIÈRES. — Hier, à deux heures du matin, la dame Dhouailly Eléonore, âgée de 50 ans, s'est levée, a allumé une lanterne et s'en est allée dans sa grange. Qu'y a-t-elle fait? On l'ignore.

La grange tout-à coup fut vue entourée de flammes qui la consumèrent complètement et la dame Dhouailly y fut trouvée complètement asphyxiée.

La grange était évaluée 600 francs.

La deme Dhouailly ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

SAINT-AMAND. — On vient d'arrêter à Raismes Aug. Mériaux, âgé de trente-trois ans, domestique, inculpé d'avoir, le 20 décembre, tenté de faire dérailler à Anzin un train de tramways à vapeur en plaçant une grosse pierre sur le rail. Mériaux s'en défend avec énergie. Il conduisait ce jour-là une voiture attelée de deux chevaux, et il prétend qu'il n'est pas descendu de son siège.

BOURBOURG. — Une explosion de chaudière s'est produite lundi dans la distillerie de M. Duriez. Heureusement, le personnel présent n'était pas nombreux.

Un ouvrier a néanmoins été blessé.

On attribue la cause de l'accident aux dépôts formés par l'eau d'alimentation.

AUCHY. — Nous apprenons, dit un de nos confrères, que M. Simon-Legrand, maire d'Auchy, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour services exceptionnels rendus à l'agriculture.

DUNKERQUE. — Un enfant a été abandonné sur un tas de balayures derrière l'Abattoir.

Il n'est âgé que de quelques semaines.

Il était vêtu de blanc.

Les personnes qui l'ont trouvé sont allées prévenir le commissaire du quartier, qui a fait transporter le malheureux petit abandonné à l'Hospice.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — Mgr Meignan, le nouvel évêque du diocèse d'Arras, fera à Calais sa première visite pastorale, le 10 janvier prochain.

— Le tirage au sort du canton de Calais aura lieu le 24 janvier.

— M. Bonnière, sous-chef de gare à Calais, vient d'être élevé d'une classe, sur place.

— L'exequatur est accordé à M. Bonham, consul de S. M. Britannique à Calais, pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

L'adjudication des cigares, saisis par la douane de Calais, que nous avons annoncée, s'est élevée à 6,058 fr. non compris les droits de douane à acquitter.

— Les expropriations des terrains nécessaires à la construction des trois forts détachés et des deux camps retranchés à construire sur les hauteurs avoisinant la place de Calais, auront lieu dans la première quinzaine de février.

— S. M. l'impératrice d'Autriche, viendra comme les années précédentes, s'embarquer à Calais, dans les premiers jours de janvier.

Cette princesse se rend en Ecosse pour y chasser le renard.

— Le ministre de la guerre a décidé que des approvisionnements considérables de vivres seraient concentrés dans la place de Calais.

— Les scrutins pour les élections de la chambre de commerce de Calais de samedi prochain auront lieu aux endroits ci-après :

Au tribunal de commerce de Calais, pour les électeurs du canton de Calais (moins la ville de St-Pierre) et ceux du canton de Marquise.

A la mairie de St-Pierre pour les électeurs de cette ville et pour ceux des cantons de Guines, d'Ardres et d'Audruick.

A la mairie de Desvres pour les électeurs du canton de Desvres.

— La tempête que nous avons annoncée hier, a continué à souffler toute la nuit venant de l'Ouest.

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Il vient de paraître une nouvelle liste de candidats pour les élections de la Chambre de commerce de Calais, qui doivent avoir lieu samedi prochain.

En voici les noms : M. Ch. Chu, fabricant de tulles à Saint-Pierre ; M. Victor Crespin, fabricant de tulles à Saint-Pierre ; M. Jules Imbert, fabricant de tulles, à Saint-Pierre ; M. Emile Vandellèvre, négociant.

Ce dernier est le gendre de M. R. Dewallly, membre de la Chambre de commerce, où il n'a pas voulu siéger depuis plus de trois années et qui ne veut ces donner sa démission.

Comment se fait-il que M. le Préfet ne veut pas décider son remplacement, ainsi que ses collègues le lui ont demandé?

— M. Semal, notre chef de gare, vient d'être élevé à la 1re classe de son grade. Il reste parmi nous.

— La grande ménagerie Pezon a fait son ouverture dimanche dernier.

La foule admire chaque soir le jeune dompteur Pezon au milieu de ses redoutables animaux.

— Grande salle de l'Elysée, à l'occasion du jour de l'an, lundi 1er janvier 1883, grand bal de nuit, ouverture à 8 heures, prix d'entrée : fr 1.5[illegible] personne.

Notre foire d'hiver, installée sur la place de la République, s'ouvrira dimanche prochain.

— Le 27 décembre, à 9 h. 1/2 du soir, le feu s'est déclaré dans deux petites maisons voisines du marais de Guines, à environ 4 kilomètres de notre ville.

Deux enfants étaient dans l'une, le père à son travail, 1 mère en courses. Les pauvres petits auraient infailliblement péri sans le secours de citoyens, Auguste Guilbert, Henri Quarré et Félix Denazem, qui pénétrèrent, malgré la fumée, dans la chambre et sauvèrent les enfants dont l'aîné n'a que quatre ans.

Les voisins firent leur devoir en formant la chaîne.

La police, la gendarmerie et les pompiers de Guines arrivèrent sur les lieux : mais le vent soufflant en bourrasque tout fut brûlé en un clin d'œil, et les pompes furent inutiles.

On attribue ce sinistre au mauvais état de l'une des cheminées et à l'entassement de paille dans les deux greniers.

La perte s'élève à 3,000 francs et est couverte par une assurance.

TOURMINGIES. — Mercredi, vers 9 heures du soir, le feu éclatait, au moulin à vent, appartenant à M. Lefebvre, cultivateur et meunier, en cette commune. Un vent violent activant les flammes, le moulin, fut entièrement consumé avec tout ce qu'il contenait. La perte totale est de 13,000 francs ; il y a assurance pour 8,000 fr. M. Lefebvre et son ouvrier s'en étaient retournés à la ferme vers 7 heures et demie, de sorte que l'on se demande quelle peut être la cause de ce sinistre. Déjà, en février 1881, des malfaiteurs pénétraient la nuit dans un moulin de M. Lefebvre, en enlevaient 27 hectolitres de blé et l'incendiaient pour dissimuler le vol, en juin dernier, des malfaiteurs mettaient le feu à une meule de fèves isolée dans un champ de M. Lefebvre et voilà qu'aujourd'hui, le moulin qui a remplacé le premier est encore détruit par le feu. L'opinion publique estime que ce sinistre est encore l'œuvre de la malveillance

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du jeudi 28 décembre.

ABUS DE CONFIANCE. — M. Gay, cafetier à Armentières avait confié au nommé P. Leire un certain nombre de programmes de la fête historique du 8 octobre, les programmes valaient 17 fr. environ.

Dépositaire infidèle, Leire n'a jamais rien rendu.

1 mois de prison.

VOL. — La femme Garelle avait réussi à entraîner chez elle un promeneur qui s'aperçut en sortant que sa poche était allégée de 70 francs.

6 mois de prison.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 DÉCEMBRE. — Marie Dumont, rue de Lannoy, 429. — Louis Grulois, rue de Soubise, 30. — Célina Kiadt, rue de Lannoy, cour Paëcon, 3. — Arthur Denys, rue Mimb, 18. — Adolphine Winsinger, rue de la Perche prolongée, sentier de la Brasserie, maisons Heymdrickx. — François Dutilleul, place du Trichon, 8. — Marie Debrauwer, rue Philippe-le-Bon, 30.

Du 28. — Célestine Lenoble, rue de la Perche, cour Sion, 8. — Zulma Bajeart, rue de Luxembourg, fort Cordonnier, 6. — Georges Vanlaere, rue de l'Hommelet, maisons Lefebvre, 11. — Philomène Demey, rue Decrème, cour Pochant, 4. — Arthur Claes, rue Turgot, 5. — Palmyre Biasino, rue des Anges, cour Méan, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 DÉCEMBRE. — Gustave Richard, 3 jours, rue du Vieil-Abreuvoir. — Jeanne Clément, 1 an, aux Trois-Ponts, près l'estaminet du Beau Bouquet, 23. — Pauline Duflot, 4 mois, rue des Fossés, cour Delplanque, 18. — Henri Coupiet, 3 ans, rue Vauchanson, cour Prouvost. — Deconinck, présenté sans vie, rue de Condé, 101. — Delhaye, présenté sans vie, rue des Filatures, 69. — Irma Couthier, 34 ans, sans profession, place Verte, 16.

Du 28. — Bernard Provost, 72 ans, tisserand, rue de la Guinguette, 3. — Jean Eeckman, 2 ans, rue des Fossés, 39. — Clémence Wachel, 33 ans, ménagère, rue des Sept-Ponts, maisons Ternynck, 2.

MARIAGES DU 27. — Auguste Delporte, 24 ans, sans profession, et Sophie Petit, 19 ans, sans profession. — Charles Delannoye, 27 ans, menuisier, et Marie Decan, 29 ans, cabaretière. — Louis Delbergue, 28 ans, jardinier, et Cécile Fontaine, 21 ans, sans profession. Jules Pareat, 27 ans, pâtissier, et Elise Haugedé, 31 ans, sans profession. — Louis Caby, 53 ans, chauffeur, et Marie Cuvelier, 50 ans, soigneuse.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 25 décembre. — Ferdinand Samain, au Tilleul. — Laure Delbarre, à la Marlière. — Marie Demarcq, chemin des Carliers.

Du 26. — Noël Pouilly, rue Beuque. — Noël Leman, Epinette. — Marie Planckaert, rue Haute. — Arthur Mollet, pont de Neuville. — Colette Planquart, chemin des Mettes. — Colette Demuynck, rue de la Dîme. — Louis Delannoy, rue du Tilleul. — Noël Tillieu, rue de Menin. — Léopold Veraggen, Blanc-Seau.

Du 27. — Arthur Desrumeaux, rue du Chien-Fidèle. — Analise Hudeble, rue de la Ferme. — Marie Desoubry, hemin des Mottes — Marie Vienne, rue de la Malcense.

Du 28. — Marie Allard, aux Phalempins. — Marie Horent, à la Croix-Rouge. — Noël Catteau, rue de la Latte. — Marie Holbecq, aux Phalempins.

DÉCÈS du 25. — Coralie Desreumaux, 29 ans, rue du Moulin-Fagot. — Eugénie Moraut, 3 mois, Blanc-Seau.

Du 26 — Marie Leconte, 67 ans, rue de la Latte. — Louis Catteau, 74 ans, rue Nationale. — Céline Desmarchelier, 9 mois, Gâne-Houpline.

Du 27. — Gustave Luypaert, 10 jours, à la Marlière. — Fidéline Desmettre, 68 ans, aux Phalempins. — Henri Catteau, 9 mois, rue Neuve du Pouilly. — Eugénie Dekeyser, 1 an 1/2, pont de Neuville.

Du 28. — Désiré Soreyn, 69 ans 6 mois, cordonnier, rue St-Pierre. — Henri Rompteau, 1 an 24 jours, à la Croix-Rouge. — Joseph Duforest, 32 ans 9 mois, entrepreneur, rue du Cœur-Joyeux.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Malfait-Grandsart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Elisa Grandsart**, veuve de Monsieur **Narcisse Malfait**, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1882, à l'âge de soixante-sept ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 31 dudit mois, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin-de-Fer, 53

Les amis et connaissances de la famille **Catry-Lewille**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de **Angèle Louise Catry**, décédée à Croix, le 28 décembre 1882, dans sa 4e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 30 courant, à 8 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le samedi 30 décembre 1882, à 10 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur **Louis-Joseph Delbergue**, époux de Dame **Joséphine Pennel**, décédé à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans; et de sa fille **Philomène Delbergue**, décédée à Croix, le 1er novembre 1881, à l'âge de vingt-quatre ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONVOCATION

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix. — A cause du jour de l'An, la réunion générale qui devait avoir lieu est remise au lundi 8 janvier, à sept heures du soir, au siège social, estaminet de la Ville-de-Strasbourg, rue Nain.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Le poids de l'hectolitre de blé

Roubaix, le 28 décembre 1882.

Monsieur le Rédacteur

du *Journal de Roubaix*.

Je lis dans votre journal d'aujourd'hui, un article sur les résultats des récoltes dans le Nord en 1882.

Je me permets de vous faire remarquer, qu'il existe une erreur concernant les blés.

Le poids de l'hectolitre, que vous portez de 76 à 80 kilogrammes, n'atteint en moyenne, pour le blé blanc, que 76 k. 132 et ce grain varie de 71 k. 200 à 75 k 900.

Le blé roux ne pèse, en moyenne, que 74 k. 085; il varie de 71 k. 900 à 75 k. 900.

Pour être de qualité ordinaire, les blés doivent peser de 76 à 80 kilos: ceux de cette année ne pèsent, en moyenne, que 76 k. 108, on peut les considérer, comme médiocres.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec l'assurance de ma parfaite considération, mon salut le plus distingué.

Un boulanger.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

LIÉGE. — Nous recevons les dépêches suivantes :

« Liége, 28 déc., 5 h. soir.

» La Meuse et ses nombreux affluents débordent. Les campagnes sont inondées sur une grande étendue. La partie basse de la ville est couverte d'eau. On a dû jeter des ponts sur divers points de la ville. Cette crue dépasse la dernière.

» Cette après-midi la Vesdre, à Verviers, a baissé de 35 centimètres. »

« Liége, 29 décembre, 7 h. 32 mat.

» La chaudière de la fabrique de M. Levaux, à Disen, a fait explosion hier au soir.

» Les ateliers ont été renversés et les bâtiments voisins ont été partiellement détruits.

» On compte plusieurs morts et de nombreux blessés. »

MORLANVETZ. — On écrit de cette commune :

« Voici un fait qui prouve que la chasse aux sangliers n'est pas sans danger. Jeudi, nous étions à notre dernière traque. Un solitaire s'élance : quatre chasseurs déchargent sur lui leurs fusils ; il part comme si de rien n'était, les chiens à ses trousses. D'un moment à l'autre le sanglier allait être acculé. Je crie à un de nos compagnons, M. L. O., de se hâter, qu'il le rencontrera à un certain bois. Nos chasseurs partent à trois. Les aboiements des chiens avaient aussi attiré l'attention d'un garde, qui avait une certaine avance sur nos chasseurs et court seul en avant. Arrivé à quinze pas, il voit le sanglier occupé à se défendre contre les chiens ; la bête relève la tête, respire l'air à pleins poumons, et s'élance, avec la rapidité d'une avalanche, sur le garde ; elle le culbute, puis de nouveau, se précipite sur lui, lui donnant force coups de boutoir au mollet et à la cuisse. Le garde, jeune et vigoureux, sans perdre sa présence d'esprit, saisit le sanglier par l'oreille et le serre sur sa poitrine, criant : Au secours ! au secours ! tirez! tirez ! L. s'approche à cinq mètres, décharge son fusil et s'esquive en cherchant à recharger un second coup de feu ; le sanglier lâche le garde, qui ne cherche plus à lui pincer l'oreille et se précipite sur M. B., qui l'attend de pied ferme, tire à bout portant et ne parvient pas à l'abattre. Le sanglier l'atteignait quand un troisième chasseur abat la bête expirante. Tous ceux qui y ont pris part conserveront longtemps le souvenir de cette chasse. »

COURTRAI. — On écrit de Courtrai :

« Un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus terribles, est arrivé lundi après-midi en notre ville.

» Les vêpres avaient commencé à l'église Notre-Dame. Le temple était déjà à demi rempli de fidèles. On sonnait la grande cloche, celle dont le poids est de 6,500 kilos et qui pend dans la tour de droite.

» Soudainement, le son de la cloche cesse. Au-dessus des voûtes, se fait entendre un craquement formidable, suivi d'un cour retentissant. Un nuage de poussière empêche d'apercevoir la cause du fracas. C'était la grande cloche qui, pendant la sonnerie, venait d'être arrachée de ses gonds. Elle était tombée, brisant et culbutant tout dans sa chute.

» La voûte de l'église se brisa sous le poids de la cloche : une partie s'effondra, mais la cloche fut accrochée comme par miracle dans l'ouverture, se maintenant seulement d'un côté par la partie extrême du battant et de l'autre par une partie insignifiante de la tête. Elle est là, menaçant à chaque instant de s'engouffrer dans l'église.

» Vous pouvez vous faire une idée de la peur qui saisit les fidèles, lorsqu'ils entendirent le craquement effrayant sans pouvoir s'en rendre compte tout d'abord. Chacun se précipita vers les sorties, d'où il résulta une poussée sans pareille. On s'explique difficilement qu'il n'en soit pas résulté de mort d'hommes ou de blessures graves. Tout se borne heureusement à quelques égratignures.

» Les sonneurs de cloche sont descendus au moyen de cordes, par les abat-son jusque sur le toit de l'église. On doit faire aujourd'hui des tentatives pour descendre la cloche. »

FAITS DIVERS

— Le *Journal de Roanne* (Loire) raconte qu'un négociant a reçu la lettre suivante :

« Monsieur,

» Une personne qui craint de vous avoir fait quelque tort dans votre commerce de lainage, et de vous redevoir quelque chose, me charge de vous faire passer 15 francs que je joins ici sous ce pli, en timbres-poste.

» UN ECCLÉSIASTIQUE. »

— On écrit de Montceau-les-Mines au *Salut public* :

« Déjà les acquittements de la plupart des accusés de Montceau ont produit leur effet. Voyant qu'on peut impunément s'attaquer aux propriétés de la Compagnie, un ou plusieurs malfaiteurs ont coupé, dans la nuit de samedi à dimanche, la courroie commandant le grand câble du puits Magny, sur une longueur de 45 centimètres. Heureusement que cet acte de vandalisme a été découvert — et c'est le fait du hasard — dans la journée d'aujourd'hui, par un surveillant ; on pourra ainsi procéder à la réparation de cette courroie pendant les fêtes de Noël. Si, au contraire, on ne s'était aperçu de la coupure qu'après la reprise du travail, un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières auraient été forcés de chômer pendant plusieurs jours. Le misérable auteur de cet acte criminel n'est pas connu, et l'on ne parviendra sans doute jamais à le découvrir, les menaces dont certains témoins ont été l'objet paralysant tous les honnêtes ouvriers.

— L'*Album de Thiers* publiait en tête de son dernier numéro la note suivante, qui a toutes les allures d'un communiqué :

« Le parquet est informé que des armes et » munitions de guerre sont, contrairement à la » loi, en la possession d'un certain nombre de » particuliers. Il invite les détenteurs à en opé» rer la remise à la gendarmerie ou à la police, » dans le plus bref délai, sous peine d'être » exposés à encourir une poursuite correction» nelle et l'application possible d'un mois à » deux ans de prison et d'une amende de 1,000 » francs. »

UNE BIEN SINGULIÈRE MÉPRISE vient de se passer à Luttre. Une jeune fille avait quitté le toit paternel la semaine dernière, oubliant de donner son adresse. Or, il y a quelques jours, on retirait des eaux du canal, sur le territoire de la commune de Viesville, le cadavre d'une jeune femme. Ce corps fut reconnu par le père et les deux frères de la victime, pour être celui de son enfant et de leur sœur, disparue quelque temps auparavant. L'enterrement se fit en grande pompe au village.

Le soir des funérailles, un petit repas réunissait la famille, selon les usages du pays, lorsque, tout à coup, la porte de la salle s'ouvrit et l'on vit apparaître sur le seuil celle que l'on venait d'enterrer le matin. On peut se figurer l'effroi que causa ce coup de théâtre dans cette famille. La revenante, ignorant tout ce qui s'était passé, avait été rencontrée et reconnue dans un train d'ouvriers au moment où elle se disposait à regagner le toit paternel. Tous ces braves gens, qui avaient assisté à son enterrement le matin, avaient tenu à lui faire, jusqu'à son domicile, au nombre de plus de deux cents. Aussi la scène de reconnaissance fut-elle indescriptible ! Mais quelle était donc la morte qui a été bien réellement enterrée ?

FORTUNE NE PÉRISSANT PAS. — Les étrennes du 20 décembre au 20 janvier 1883, on donne en prime un billet de la Loterie de Lille, 600,000 fr. de lots en espèces, à tout acheteur de dix francs et au-dessus, à la grande Maison de Parfumerie, 52 bis, rue Esquermoise.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

M. Gambetta et la [illegible] anglaise

Londres, 29 décembre.

Le *Standard* espère que M. Gambetta vivra pour ramener en France le sentiment de l'unité et de la grandeur. Il ajoute que, sans M. Gambetta, la France perdrait la moitié de son prestige.

L'état de santé de M. Gambetta

Paris, 29 décembre.

A dix heures et demie, l'état de M. Gambetta n'était pas devenu plus alarmant. Sauf quelque agitation, il a passé une bonne nuit.

Les médecins pensent que la maladie sera longue.

La crue du Rhin

Berlin, 29 décembre.

La crue du Rhin continue et entraîne le service des chemins de fer.

La catastrophe de Bradfort

Londres, 29 décembre.

Le nombre de morts de la catastrophe de Bradfort est évalué à 36.

Le partage de la Turquie

Londres, 29 décembre.

Le *Daily-News* dément que la Russie ait fait des ouvertures à l'Autriche, pour le partage de la Turquie.

Les victimes des évènements d'Alexandrie

Alexandrie, 29 déc.

La commission internationale est tombée d'accord sur le mode d'évaluation des dommages causés par les incendies d'Alexandrie. Elle procédera incessamment au règlement des indemnités.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 29 décembre 1882

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 1 heure 10.

Exposition d'Amsterdam et de Melbourne

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture sur l'exercice 1883, d'un crédit extraordinaire de 225,000 fr. pour les dépenses de l'exposition internationale d'Amsterdam;

2° Annulation, sur le même exercice, d'un crédit de 80,000 fr. afférent à l'exposition internationale de Melbourne. (M. Barne, rapporteur. — Urgence déclarée).

La mission de Brazza

Il adopte aussi un crédit pour la mission de M. de Brazza, au Congo.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Le Havre, 29 décembre.

Cours de clôture de New-York du 28 décembre.

nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.
00.00	10.07	10.11	10.21	10.34	10.47	10.60	10.72	10.83

Ventes du jour : 112,000 balles. Marché facile.

Recettes du jour : 30,000 balles contre 25,000 b. en 1881 et 17,000 en 1880.

Total de la semaine : 202,000 balles contre 158,000 b. en 1881 et 161,000 en 1880.

Saindoux

déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	aout.
00.00	10.67	10.77	10.82	10.90	10.97	11.02	11.07	11.10

Mais

oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin
00	00	00	65	63 3/4	63	63	62 1/2	00

Froment

déc	janv.	févr.	mars	avril	mai
00	109 3/4	111 3/4	113 3/4	114 1/4	114 3/4

Roubaix, le 29 décembre 1882.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 29 décembre.

Ventes 50 b. Marché inchangé.

Liverpool, 29 décembre.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 29 décembre.

New-York, 10 1/4.

Recettes 36,000 b.

New-Orléans low middling 71 1/2.

Savanah » » »»/».

MARCHÉ LINIER DE LILLE

Mercredi 27 décembre

LINS DU PAYS. — Peu d'affaires comme d'ordinaire à cette époque de l'année. Prix sans changement.

LINS DE RUSSIE. — Plus d'affaires que la semaine dernière en livrable, à prix sans changement ; pas d'affaires en disponible, prix maintenus. Chargé de St-Pétersbourg sur Paris à 3 mois, 243 25.

ETOUPES DE PEIGNAGE. — La demande est toujours calme, comme chaque année à pareille époque.

FILS DE LIN. — Les inventaires et les fêtes sont toujours, à cette époque de l'année, une entrave pour les affaires ; les transactions sont limitées aux besoins les plus immédiats.

FILS DE JUTE.